



**VOLLEYBALL**  
**NEW • NOUVEAU**  
**BRUNSWICK**

Guide de compétition de  
volleyball pour les clubs  
2026-2027

[www.volleyballnb.org](http://www.volleyballnb.org)

900, ch. Hanwell, bureau 31, Fredericton (N.-B.)  
E3B 6A2

[info@volleyballnb.org](mailto:info@volleyballnb.org), 506-451-1346



## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Admissibilité des entraîneurs et personnes en autorité au..... | 3  |
| volleyball de club.....  | 3  |
| Entraîneurs avec bébés et enfants.....                         | 4  |
| Composition de l'équipe.....                                   | 5  |
| Admissibilité des athlètes.....                                | 5  |
| Essais et offres aux athlètes.....                             | 6  |
| Période de signature anticipée.....                            | 8  |
| Gestion des listes.....  | 8  |
| Compétitions de VNB.....                                       | 10 |
| Types de compétitions.....                                     | 10 |
| Règlements de tournoi.....                                     | 11 |
| Horaires et résultats des tournois.....                        | 12 |
| Horaires prévus.....   | 12 |
| Politique d'annulation des tournois.....                       | 13 |
| Protêts.....   | 13 |
| Tournois de clubs.....   | 14 |
| Protocoles de matchs.....                                      | 15 |
| Ballon de match officiel.....                                  | 15 |
| Hauteur du filet.....  | 15 |
| Règlements relatifs aux uniformes.....                         | 15 |
| Processus d'échauffement.....                                  | 16 |
| Activités restreintes.....                                     | 16 |
| Politique en matière de déchets et de responsabilité.....      | 17 |
| Structure de la compétition.....                               | 18 |
| Tripleball.....  | 18 |
| Filles, 13 ans et moins.....                                   | 18 |
| Filles et garçons, 14 ans et moins.....                        | 19 |
| Filles, 15 ans et moins à 18 ans et moins.....                 | 19 |
| Garçons, 16 et moins et 18 ans et moins.....                   | 20 |
| Système de classement.....                                     | 20 |



|  |    |
|--|----|
| Championnats provinciaux des catégories d'âge de VNB.....                  | 22 |
| Dates.....   | 22 |
| Classement et divisions.....   | 22 |
| Admissibilité aux championnats provinciaux.....                            | 22 |
| Politique de remboursement.....  | 23 |
| Protêts.....   | 23 |
| Plaintes et résolution des différends lors des événements de VNB.....      | 23 |
| Préoccupations liées au code de conduite.....                              | 24 |
| Sanctions, amendes et frais de retard pour la saison 2025-2026 de VNB..... | 25 |

Le présent document est un document évolutif et est susceptible d'être modifié.



## Admissibilité des entraîneurs et personnes en autorité au volleyball de club

Tous les dirigeants inscrits sur la liste des équipes doivent satisfaire aux exigences obligatoires. Veuillez consulter les [exigences relatives aux entraîneurs de Volleyball Nouveau-Brunswick](#) pour connaître tous les détails et les échéances.

- Tous les clubs, tous les entraîneurs et tout le personnel des clubs doivent devenir membres de Volleyball Nouveau-Brunswick (VNB) avant de participer aux essais ou à l'entraînement des clubs. VNB offre à ses membres des services administratifs, pédagogiques et professionnels afin de contribuer au développement du volleyball au Nouveau-Brunswick. Ces services comprennent, sans toutefois s'y limiter, le développement des athlètes de volleyball intérieur et de volleyball de plage (de la base aux programmes de haute performance); le développement des entraîneurs, des arbitres et des dirigeants de club en matière de leadership; la gouvernance; les assurances; la défense des intérêts sportifs; et le développement des affaires.
- Le personnel de club et d'équipe doit effectuer des [vérifications des personnes en autorité \(PEA\)](#) avant que ces dernières n'assument leur rôle. Il incombe aux clubs de s'assurer que toutes les PEA ont satisfait aux exigences obligatoires avant que les personnes en question se trouvent sur le terrain avec les athlètes.
- Des amendes ou sanctions peuvent être infligées à tout moment si VNB découvre qu'une PEA travaille avec des athlètes sans les qualifications requises. Toutes les exigences obligatoires des PEA doivent être téléchargées dans le compte SportLoMo de ces personnes d'ici le 30 septembre 2026 pour éviter de recevoir des amendes ou des sanctions qui peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, la suspension jusqu'à ce que les documents soient fournis. Aux championnats provinciaux, tout entraîneur qui n'a pas soumis son document de vérification du casier judiciaire valide N'AURA PAS ACCÈS AU BANC et une amende sera immédiatement infligée au club. Si un entraîneur ou un autre PEA possède un document de vérification du casier judiciaire valide, mais n'a pas satisfait aux autres exigences du PNCE, il se verra imposer une amende sur place et ne sera pas autorisé à être sur le banc tant que l'amende n'aura pas été payée.
- Les exigences d'entraînement de Volleyball Canada (VC) pour les championnats nationaux jeunesse sont mises à jour chaque année. Veuillez lire attentivement les exigences si votre équipe participe aux championnats nationaux.
- Toutes les équipes doivent avoir un entraîneur en chef désigné pour la saison, qui répond aux critères obligatoires de l'entraîneur en chef. Un entraîneur en chef ne peut pas entraîner plus d'une équipe au cours de la même fin de semaine de tournoi. La même personne peut être désignée comme entraîneur adjoint, gérant ou entraîneur pour d'autres équipes au cours de la même fin de semaine de tournoi.
- Quatre (4) membres du personnel de l'équipe, au maximum, sont autorisés à figurer sur la liste et à être sur le banc. L'un d'entre eux doit être l'entraîneur en chef. Un membre du personnel de l'équipe inscrit sur la liste peut faire office d'entraîneur en chef en cas d'absence imprévue.



- Tous les membres doivent être résidents du Nouveau-Brunswick, à moins d'être approuvés par VNB. Les résidents de l'extérieur de la province ne doivent pas être membres d'une autre association de volleyball d'une province ou d'un territoire.
- Les frais d'adhésion comprennent une composante de VNB et une composante de VC. Tous les frais d'adhésion ne sont pas remboursables. Si un participant passe à une autre catégorie de membre, la nouvelle cotisation est réduite des frais d'adhésion payés précédemment.
- Tous les frais d'adhésion sont acquittés par l'intermédiaire de SportLomo sur une base individuelle. Les joueurs et le personnel des clubs paient leurs frais d'adhésion sur [le portail de leur club](#). Tous les arbitres et les joueurs adultes paieront leurs frais d'adhésion sur [le portail de VNB](#).
- Tous les membres (entraîneurs, personnel d'équipe, directeurs de club, membres du conseil d'administration, athlètes et parents ou tuteurs) doivent signer le formulaire de renonciation de Volleyball NB et accepter de respecter le code de conduite de Volleyball NB et les politiques connexes (<https://volleyballnb.org/our-policies/> - en anglais). Le formulaire de renonciation, le code de conduite et les politiques connexes seront recueillis de façon électronique pour chaque membre par l'entremise de SportLomo au moment de l'inscription.
- L'âge minimum du personnel de l'équipe est de onze (11) ans.
- **AUCUNE ADHÉSION N'EST APPROUVÉE TANT QUE TOUTES LES VÉRIFICATIONS DES PERSONNES EN AUTORITÉ (PEA) N'ONT PAS ÉTÉ EFFECTUÉES ET TRANSMISES**

## Entraîneurs avec bébés et enfants

- Les membres de l'équipe qui sont parents d'un enfant (âgé de moins d'un an) bénéficieront du soutien de Volleyball Canada pour pouvoir garder leur enfant sur le banc pendant les matchs. L'enfant doit être correctement installé dans un porte-bébé mains libres ou dans une poussette placée directement derrière le banc. L'équipe doit informer la VNB et l'organisateur du tournoi de cette situation avant le début de la compétition afin que les officiels en soient informés. L'équipe doit remplir un formulaire de reconnaissance des risques, car elle expose le nourrisson à un environnement à haut risque.
- Les membres de l'équipe qui sont parents ou tuteurs de jeunes enfants peuvent quitter le banc pour s'occuper d'eux pendant le match, à condition d'en avoir informé l'arbitre au préalable. Si le parent est l'entraîneur principal, l'entraîneur adjoint est autorisé à assumer temporairement ses fonctions pendant ce temps.
- Les membres de l'équipe qui sont parents d'enfants âgés de moins de 11 ans et qui ne bénéficient d'aucune aide parentale supplémentaire sur place recevront le soutien de VNB pour que leur enfant puisse être présent sur le banc pendant les matchs. L'enfant ne pourra pas participer à l'échauffement et devra rester sur le banc pendant toute la durée du



match. L'équipe devra remplir un formulaire de reconnaissance des risques, car elle expose l'enfant à un environnement présentant un risque accru.

## Composition de l'équipe

- Une équipe doit être composée de huit (8) joueurs, au minimum, à quinze (15) joueurs, au maximum. Six (6) joueurs, au minimum, doivent être présents, en uniforme, pendant la compétition pour être admissibles.
- **Pour les équipes de tripleball – 14 ans et moins** : douze (12) joueurs, au maximum, peuvent figurer sur la feuille de match, porter l'uniforme et participer à un match donné. Les équipes peuvent avoir un maximum de quinze (15) joueurs sur la liste, participer à l'échauffement et s'asseoir sur le banc.
- **Pour les équipes des catégories d'âge 15 ans et moins – 18 ans et moins** : quinze (15) joueurs, au maximum, peuvent figurer sur la feuille de match, participer à l'échauffement, s'asseoir sur le banc et participer à un match donné.
- Jusqu'à quatre (4) membres du personnel peuvent faire partie de l'équipe, mais un (1) seul d'entre eux peut être désigné comme entraîneur en chef. Aucun autre membre du personnel n'est autorisé à être sur le banc.
- Les équipes doivent jouer dans la catégorie d'âge la plus appropriée à leur niveau de développement; toutefois, les équipes ne peuvent pas descendre de catégorie d'âge, elles ne peuvent que monter deux (2) niveau.
- Les équipes peuvent s'inscrire dans une seule catégorie d'âge aux championnats provinciaux.

## Admissibilité des athlètes

- Les athlètes doivent être inscrits comme jeunes joueurs compétitifs pour être ajoutés à la liste de l'équipe.
- L'âge minimum des athlètes inscrits sur la liste est de dix (10) ans. Il incombe à l'équipe de vérifier l'admissibilité des athlètes avant d'ajouter ces derniers à la liste ([catégories d'âge](#)).
- Les athlètes ne peuvent pas faire partie de plus d'une équipe lors d'un tournoi de club, à moins que les catégories d'âge ne soient réparties sur des journées différentes. Ce règlement ne s'applique pas aux championnats provinciaux par catégorie d'âge.



- Le dernier jour pour ajouter un nouvel athlète, entraîneur ou gérant à la liste d'une équipe a été fixé au 15 novembre 2026, avant 23 h 59. Les demandes d'ajout de nouveaux membres à une équipe après cette date seront examinées au cas par cas.
- Un joueur ou un entraîneur ne peut s'inscrire et ne peut participer qu'à un seul club.
- Les athlètes figurant sur une liste de volleyball de l'AASC ou d'U SPORTS ne seront pas autorisés à jouer.
- Les athlètes peuvent jouer dans une catégorie d'âge supérieure sans trop de difficultés ou de limites. Cependant, le club, l'athlète et sa famille doivent y réfléchir et en discuter pour déterminer le meilleur environnement d'apprentissage pour l'athlète. Le fait de jouer dans deux catégories d'âge ou plus peut entraîner des disparités importantes entre les athlètes. Les clubs doivent consulter le document sur la [transition à la catégorie supérieure](#) avant de prendre une décision définitive.
- VC et VNB s'engagent à encourager la diversité, l'inclusion, l'équité et l'accès dans leur administration, leurs politiques, leurs programmes et leurs activités, comme décrit dans la [politique de diversité, d'équité et d'inclusion](#) (en anglais) de VNB. Nous appuyons l'inclusion des athlètes transgenres et suivons la [Politique d'inclusion des personnes trans de VC](#). Comme l'indique la politique au point 10, les personnes qui pratiquent le sport au niveau développement et au niveau récréatif doivent être en mesure de le faire selon le genre auquel elles s'identifient. Cette politique s'applique à notre système de clubs.

## Essais et offres aux athlètes

**Note :** Tout échange de renseignements entre un club et un athlète doit inclure les parents ou tuteurs.

- Les essais pourraient commencer avant le 24 août 2026.
- Les essais en personne ne peuvent pas commencer avant le 24 août. Les clubs peuvent organiser des séances d'entraînement ouvertes avant le 24 août, mais ces dernières doivent être annoncées comme telles et aucune évaluation ne peut avoir lieu à ce moment-là. VNB pourrait infliger une amende aux clubs qui utilisent les gymnases ouverts pour évaluer les athlètes. Les clubs sont fortement encouragés à se rapporter aux principes de développement de l'athlète et à faire preuve d'une grande prudence avant d'offrir des programmes en salle pendant les mois d'été.
- Les offres peuvent être communiquées par écrit ou par courrier électronique à partir du 12 septembre à minuit. Les offres sont valables pendant quarante-huit (48) heures à partir du moment où elles ont été envoyées à l'athlète. Les athlètes et leurs parents ou tuteurs doivent répondre dans ce délai pour s'assurer que l'athlète a une place dans l'équipe. Toute offre officielle à laquelle il n'y a pas eu de réponse dans ce délai peut expirer à la



discrétion du club. Un club ne peut pas annuler une offre officielle avant l'expiration du délai et doit laisser quarante-huit (48) heures à l'athlète pour y répondre ([modèle de lettre d'offre officielle](#)).

- Les frais d'essai sont les seuls frais de club pouvant être perçus pendant la période d'essai.
- Les équipes peuvent sélectionner des joueurs après la période d'essai; cependant, elles doivent être conscientes que les athlètes peuvent avoir accepté une offre d'une autre équipe. Une fois qu'un athlète accepte une place au sein d'une équipe, il ne pourra pas changer d'équipe ou de club avant le 31 août 2027. VNB n'acceptera une demande en ce sens que dans des circonstances exceptionnelles.
- Les équipes ou les clubs peuvent demander le prêt d'un ou de plusieurs joueurs d'un autre club afin de participer à des tournois tels que l'East Coast Open, l'Elites of the East, etc. Une autorisation écrite doit être obtenue auprès du club d'origine de l'athlète et approuvée par Volleyball New Brunswick. Cette disposition s'applique uniquement après la fin des championnats provinciaux par catégorie d'âge et ne concerne pas les championnats nationaux de Volleyball Canada.
- Les clubs qui prévoient participer aux championnats nationaux de VC doivent utiliser la liste qui a été utilisée lors des championnats provinciaux par catégorie d'âge de VNB. Il n'est pas possible d'organiser de nouveaux essais après la tenue des championnats provinciaux afin de créer des équipes pour les championnats nationaux. Si une équipe a besoin d'ajouter des joueurs pour les championnats nationaux, elle doit faire une demande d'exemption directement à VC, lequel peut autoriser jusqu'à deux (2) ajouts à la liste, et il doit s'agir d'athlètes actuellement inscrits auprès de votre club.

***NOTE : Tous les athlètes, entraîneurs et autres membres du personnel de l'équipe doivent être inscrits auprès de VNB avant de participer à des événements sanctionnés par ce dernier (y compris les entraînements de l'équipe). Le non-respect de cette obligation entraînera l'annulation de toute couverture d'assurance au titre de la police d'assurance de VNB. Les clubs peuvent également se voir infliger des amendes si le personnel de l'équipe ne satisfait pas aux exigences. Les athlètes n'ont pas besoin d'être des membres inscrits pour participer à un essai.***

## Période de signature anticipée



La VNB mettra en place, à titre expérimental, une période de réinscription anticipée pour la saison à venir dans la catégorie des moins de 18 ans. Les équipes seront autorisées à réinscrire jusqu'à six (6) athlètes qui figuraient sur la liste de leur club lors du championnat provincial de la catégorie 2025. Les conditions suivantes doivent être remplies :

- La période de signature anticipée s'étend du 1er au 8 août
- Les clubs doivent être actifs et en règle
- Les athlètes doivent être engagés par une équipe spécifique et non simplement par une catégorie d'âge
- Les équipes doivent avoir désigné un entraîneur principal avant de faire des offres aux athlètes
- Les clubs doivent publier la liste des athlètes ayant signé en avance et la transmettre à VNB, accompagnée d'une copie de la lettre d'offre signée, avant le 15 août

Les athlètes qui acceptent l'offre de signature anticipée ne peuvent participer à aucun essai avec le club avec lequel ils ont signé ni avec aucun autre club.

**REMARQUE** : *Tous les athlètes, entraîneurs et autres membres du personnel des équipes doivent être inscrits auprès de la VNB avant de participer à des événements sanctionnés par la VNB (y compris les entraînements d'équipe). Le non-respect de cette exigence entraînera l'annulation de toute couverture d'assurance prévue par la police d'assurance de la VNB. Les clubs s'exposent également à des amendes si le personnel de l'équipe ne satisfait pas à ces exigences. Les athlètes n'ont pas besoin d'être membres inscrits pour participer à une séance d'essai.*

## Gestion des listes

- Les équipes doivent s'inscrire aux championnats provinciaux par catégorie d'âge avant le 25 octobre 2026. Toute inscription reçue après cette date sera soumise à des frais de retard de 250 \$.
- La date limite pour la validation des effectifs est fixée au 15 novembre 2026. Une amende de 50 \$ pourra être infligée au club pour chaque équipe n'ayant pas transmis son effectif à cette date.



- Aucune inscription ne pourra être effectuée après cette date, sauf dans des circonstances exceptionnelles déterminées par le responsable de la catégorie d'âge, le directeur général et le directeur des opérations. Toutes les demandes doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [operationsdirector@volleyballnb.org](mailto:operationsdirector@volleyballnb.org) au plus tard le lundi à midi précédant les championnats provinciaux de la catégorie d'âge et sont soumises à des frais de 25 \$.
- **Mouvement vertical au sein d'un club** : si aucun règlement de VC n'est enfreint (ce qui rendrait une équipe inadmissible aux championnats nationaux), les équipes de jeunes peuvent utiliser des joueurs d'une catégorie d'âge inférieure du même club lors d'une compétition de VNB, y compris les championnats provinciaux. Les joueurs ne peuvent faire partie que d'une seule équipe lors d'un tournoi ou d'un événement, dont les championnats provinciaux de la catégorie d'âge. Les joueurs ne peuvent pas être déplacés après la date de verrouillage de la liste. Les joueurs doivent satisfaire à tous les critères d'admissibilité.
- **Déplacement latéral au sein d'un club** : les clubs peuvent déplacer latéralement jusqu'à trois (3) athlètes entre les équipes de la même catégorie d'âge au cours des événements de la saison régulière. Un mouvement latéral est défini comme un athlète passant de la liste A à la liste B. Toutes les listes d'équipes doivent être finalisées et soumises avant la date limite de soumission des listes de VNB. Ce règlement s'applique à toutes les catégories d'âge. Les déplacements latéraux sont autorisés jusqu'à la date de verrouillage de la liste. Tout mouvement latéral après cette date peut se produire dans des circonstances exceptionnelles et les équipes doivent soumettre leur demande au directeur des opérations avant de s'inscrire à un tournoi.
- Un athlète ne peut pas évoluer auprès de plus d'une (1) équipe au cours d'un même tournoi ou événement.
- Les équipes doivent s'inscrire aux championnats provinciaux par catégorie d'âge au plus tard le **25 octobre 2026**. Toute demande d'inscription après cette date entraînera des frais de retard de 250 \$.
- La date limite de dépôt des listes d'équipes est fixée au **15 novembre 2026**. Une amende de 50 \$ pourrait être infligée au club pour chaque équipe qui n'aura pas soumis de liste à cette date.
- Aucun ajout à la liste ne peut être fait après cette date, sauf dans des circonstances exceptionnelles déterminées par le président de la catégorie d'âge, le directeur général et le directeur des opérations. Toutes les demandes doivent être soumises par courriel à [operationsdirector@volleyballnb.org](mailto:operationsdirector@volleyballnb.org) au plus tard à midi le lundi précédant les championnats provinciaux par catégorie d'âge et sont assujetties à des frais de 25 \$.



- Un membre du personnel de l'équipe DOIT vérifier la liste au moment de l'inscription aux championnats provinciaux par catégorie d'âge. Les athlètes et le personnel peuvent être retirés à ce moment-là; aucun ajout ne peut être fait. Seuls les athlètes et les membres du personnel qui figurent sur la liste et qui satisfont à tous les critères d'admissibilité seront autorisés à participer aux championnats provinciaux.

## Compétitions de VNB

### Types de compétitions

- **Tournoi de club** : un tournoi de club est un tournoi sanctionné par VNB, organisé par un club et arbitré par des officiels de VC certifiés et inscrits. Les organisateurs devront faire une demande et satisfaire aux normes minimales d'accueil pour que leur événement soit désigné comme un événement sanctionné, ce qui comprend l'affichage sur le site Web de VNB. L'inscription aux tournois de club se fait par l'entremise de la page des événements de Sportlomo et VNB crée l'horaire de ces tournois. Ces tournois servent à déterminer les classements pour les championnats de catégorie d'âge de VNB. Tous les tournois qui se déroulent pendant la saison de compétition des clubs de VNB sont considérés comme des tournois de club. VNB facture des frais d'administration de 12 % et paie les officiels avec l'argent des inscriptions à ces tournois. Le paiement est alors effectué après que les dépenses des officiels et les frais d'administration ont été déduits des frais d'inscription.
- **Tournoi ouvert** : un tournoi ouvert est un tournoi sanctionné par VNB, organisé par un club et arbitré par des officiels de VC certifiés et inscrits. Les organisateurs devront faire une demande et satisfaire aux normes minimales d'accueil pour que leur événement soit désigné comme un événement sanctionné, ce qui comprend l'affichage sur le site Web de VNB. Les clubs peuvent choisir de voir eux-mêmes à l'inscription au tournoi ou d'utiliser la page des événements de Sportlomo. Ces tournois se déroulent en dehors de la saison normale de compétition des clubs (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre). VNB n'établit généralement pas l'horaire de ces tournois. Ces tournois sont soumis à des frais de sanction à payer au moment de l'inscription, à moins que le club ne choisisse de laisser VNB voir à l'inscription et à l'horaire; des frais d'administration du tournoi de 12 % sont prélevés du montant de l'inscription. VNB paiera également les officiels avec l'argent des frais d'inscription.
- **Championnats des catégories d'âge de VNB** : les championnats des catégories d'âge de VNB sont le point culminant de l'année de compétition et se déroulent pendant les mois d'automne. Il s'agit d'un événement qui permet de déterminer le classement final de



chaque équipe dans la province et qui est utilisé pour le classement aux championnats nationaux de VC.

- Pour tout tournoi qui ne cadre pas dans ces définitions, on ne peut pas faire appel aux officiels inscrits auprès de la VNB.

## Règlements de tournoi

- Les règlements énumérés dans l'édition actuelle du *Livre des règlements* de VC sont en vigueur, sauf indication contraire.
- Les équipes peuvent s'inscrire par ordre d'arrivée aux tournois de la catégorie d'âge dans laquelle elles sont inscrites. Les équipes d'une autre catégorie d'âge peuvent s'inscrire, mais leur place n'est pas assurée jusqu'à la clôture des inscriptions.
- Avant la date limite d'inscription, une équipe d'une ligue de classification inférieure peut être éliminée d'un tournoi de ligue si une équipe de la catégorie inscrite au tournoi se trouve sur une liste d'attente.
- Les équipes ne sont pas autorisées à passer à une classification inférieure. Elles peuvent s'inscrire à un tournoi dans deux classifications supérieures à leur catégorie d'âge d'inscription, s'il y a des inscriptions disponibles. Veuillez noter que cette situation ne s'applique qu'aux tournois de club.
- Les équipes des catégories d'âge inférieures ne seront pas autorisées à s'inscrire à un tournoi de la série de classification d'une catégorie d'âge supérieure.
- Toutes les équipes inscrites dans la même catégorie de membres ont les droits et privilèges de cette catégorie, quel que soit leur âge.
- VNB recommande vivement aux organisateurs de tournois d'effectuer des tirages au sort de quatre (4), huit (8), douze (12) et seize (16) équipes.
- La date limite d'inscription pour tous les tournois de club est le dimanche précédant la tenue du tournoi (sept [7] à huit [8] jours).
- Les horaires seront envoyés à toutes les équipes participantes au moins trois (3) jours avant la tenue de l'événement.
- Toute équipe se retirant d'un tournoi sanctionné doit le faire avant la tenue de l'événement, avant la date limite d'inscription. VNB retiendra 10 % des frais d'inscription pour couvrir certains frais administratifs. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables pour les équipes qui se retirent après la date limite d'inscription.



- Une équipe qui ne se présente pas est considérée comme absente et son inscription au tournoi ne sera pas remboursée; elle recevra également un avertissement.
- Après la deuxième occurrence, l'équipe sera éliminée de la participation aux championnats provinciaux par catégorie d'âge de VNB et une amende sera infligée au club. Cette sanction peut faire l'objet d'un appel écrit.
- Si les conditions météorologiques locales ou d'autres circonstances empêchent une équipe de se rendre à un événement, le contact de l'équipe doit en informer l'organisateur du tournoi et VNB une (1) heure avant le début du tournoi. Si une équipe n'est pas en mesure de se rendre à un tournoi en raison des conditions météorologiques ou de circonstances atténuantes, il ne lui sera pas demandé de renoncer à ses frais d'inscription.

## Horaires et résultats des tournois

- VNB affichera les horaires et les résultats sur ISET Sports ([iset.net](http://iset.net)). Tous les organisateurs doivent fournir le nom d'une personne qui entrera les résultats après chaque tour de jeu. Le système de pointage d'ISET déterminera le classement et appliquera la formule de bris d'égalité de VC si nécessaire.

## Horaires prévus

- Le directeur du tournoi a le pouvoir (en consultation avec les entraîneurs et l'officiel en chef) d'avancer l'heure des matchs ou de déplacer ces derniers sur un autre terrain que celui prévu pour éviter les retards et raccourcir la durée de la journée du tournoi. Le directeur du tournoi sera identifié sur le programme du tournoi ainsi que ses coordonnées.
- Les finales se dérouleront au plus tard à 18 h, sauf indication contraire de VNB et du comité des catégories d'âge.
- Chaque match du tournoi à la ronde (deux [2] manches) aura une durée de 60 minutes.
- Chaque tranche de deux (2) de trois (3) matchs durera 1 h et 15 min.

## Politique d'annulation des tournois

- Aucun tournoi ne sera organisé s'il y a moins de quatre (4) équipes. Des tournois à trois (3) équipes peuvent être approuvés dans des circonstances exceptionnelles (p. ex. de nouvelles catégories d'âge qui ont besoin de temps aux fins de développement).



- Si l'organisateur d'un tournoi souhaite annuler l'événement en raison des conditions météorologiques ou d'autres circonstances atténuantes, il doit le faire avant 14 h le vendredi précédant la tenue du tournoi.
- Si un tournoi est annulé, les équipes se verront rembourser leurs frais d'inscription au tournoi, et celui-ci comptera pour leur admissibilité aux championnats provinciaux.

## Protêts

- Lors de tous les événements sanctionnés par VNB, les protêts doivent être réglés immédiatement au moment de l'incident, sur place, par le comité de protêt, et NON après le match. Seul le capitaine peut légalement protester contre une erreur dans l'application ou l'interprétation d'un règlement.
  1. Le capitaine doit immédiatement déposer le protêt auprès du premier arbitre qui indiquera alors au marqueur qu'un protêt a été déposé.
  2. Une caution de 100 \$ (en espèces) doit être déposée à ce moment-là.
  3. Le capitaine doit alors décrire l'incident sur la feuille de match. Cette description comprend le numéro du match, le score, la possession du ballon et la position du joueur sur le terrain au moment du protêt.
  4. Le protêt sera ensuite transmis au comité de protêt (c.-à-d. le directeur du tournoi, l'officiel en chef et le représentant de VNB) qui délibérera sur l'acceptation ou le refus du protêt.
  5. Si le protêt n'est pas valable ou si s'il n'est pas retenu, la totalité de la caution sera perdue et le match reprendra.
- Les décisions de l'arbitre concernant les fautes de manipulation du ballon ne peuvent pas faire l'objet d'un protêt.

Note : Le protocole de protêt lors des championnats de catégories d'âge de VNB est décrit plus loin dans le présent document et remplace la politique ci-dessus.



## Tournois de clubs

**Cette disposition ne s'applique pas aux tournois de classement.**

- Les équipes qui souhaitent organiser un tournoi de ligue sanctionné doivent contacter le directeur des opérations de VNB après le 1<sup>er</sup> septembre au moyen du [formulaire de demande d'accueil d'un tournoi](#).
- Le directeur des opérations déterminera qui sont les organisateurs des tournois de la ligue. Ces derniers respecteront les lignes directrices énoncées dans la trousse d'accueil de tournoi de VNB.
- Les organisateurs de tournois doivent disposer des balles officielles de VNB (qui font l'objet de directives mises à jour) pour les utiliser comme balles de jeu lors d'événements sanctionnés.
- Les organisateurs de tournois doivent essayer d'accepter toutes les équipes qui s'inscrivent dans leur propre catégorie d'âge. VNB peut attribuer un tournoi à un autre club pour la même date si le nombre d'équipes disponibles est supérieur à ce que le premier organisateur peut accueillir ou si le tournoi original est au maximum de sa capacité.
- Il est fortement recommandé que l'organisateur du tournoi fournisse un prix (médailles, plaque, certificat, etc.) pour récompenser l'équipe arrivée en tête de son propre tournoi.
- Pour les 13 ans et moins compétitifs et les 14 ans et moins, garçons et filles, tous les tournois doivent pouvoir avoir un superviseur d'arbitres sur place dont les frais seront aussi demandés à l'organisateur à un taux de 225 \$ par jour.
- Tous les tournois appliqueront l'[Approche tolérance zéro](#) de VC.

### Horaire des tournois

- Le système de classement serpentin sera utilisé pour tous les tournois. Les équipes seront classées après chaque tournoi et leur nom sera affiché sur le site Web. VNB utilisera ces classements pour établir l'horaire des tournois. VNB se réserve le droit de modifier le classement dans certaines circonstances (équipes du même club jouant l'une contre l'autre, trop d'équipes de déplacement dans un bassin, etc.).
  - Considérations
    - Chaque équipe recevra six (6) manches, au minimum.
    - Aucune équipe ne jouera plus de deux (2) fois de suite. Dans les cas où cela n'est pas possible, une pause de 30 minutes sera ajoutée au programme.
    - Il n'y aura aucune occasion où une équipe ne jouera pas plus de deux (2) matchs de suite.
    - Les équipes organisatrices doivent jouer lors du premier créneau horaire.



- Les équipes de régions plus éloignées ne devraient pas jouer lors du premier créneau horaire.

## Protocoles de matchs

### Ballon de match officiel

1. Tripleball : Mikasa VUL500
2. 13 ans et moins, 14 ans et moins, 15 ans et moins, et 16 ans et moins : Mikasa VQ200W
3. 17 ans et moins et 18 ans et moins : Mikasa V200W

### Hauteur du filet

| Catégorie d'âge        | Filles | Garçons |
|------------------------|--------|---------|
| <b>Tripleball</b>      | 2,15 m | 2,15 m  |
| <b>13 ans et moins</b> | 2,15 m | -       |
| <b>14 ans et moins</b> | 2,15 m | 2,20 m  |
| <b>15 ans et moins</b> | 2,20 m | 2,35 m  |
| <b>16 ans et moins</b> | 2,24 m | 2,35 m  |
| <b>17 ans et moins</b> | 2,24 m | 2,43 m  |
| <b>18 ans et moins</b> | 2,24 m | 2,43 m  |

### Règlements relatifs aux uniformes

- Les règlements relatifs aux uniformes seront en vigueur lors de tous les événements de VNB. Chaque équipe inscrite doit être habillée de manière appropriée pour la compétition. Les règlements sont comme suit :
  1. La couleur des maillots et des shorts (culottes courtes) doit être uniforme pour l'équipe (sauf pour le libéro). La longueur, le style, le design ou la coupe des shorts ne sont pas pertinents et n'ont pas d'importance. Les uniformes doivent être propres.
  2. Les vêtements de compression peuvent être de n'importe quelle couleur unie. Il n'est pas nécessaire que la couleur unie soit la même pour chaque joueur.
  3. Les maillots des joueurs doivent être numérotés de 1 à 99 inclus.
  4. Le numéro doit être placé sur le maillot au centre de l'avant et de l'arrière.
  5. La couleur et la luminosité des numéros doivent contraster avec la couleur et la luminosité des maillots.



6. Le numéro doit être d'une hauteur minimale de 10 cm sur la poitrine et d'une hauteur minimale de 15 cm sur le dos. La ligne formant les numéros doit être d'une largeur de 2 cm.
  7. Il est interdit de porter des uniformes d'une couleur différente de celle des autres joueurs (à l'exception du libéro), avec ou sans numéro officiel.
  8. Il est possible de se rapporter au *Livre des règlements* de VC pour la définition complète de l'uniforme du libéro.
- Les équipes dont les uniformes ne sont pas admissibles peuvent faire l'objet d'une sanction.
  - Tenue de l'entraîneur et du personnel de l'équipe :
    1. Ces personnes doivent être habillées de manière à représenter leur équipe de manière professionnelle.
    2. Il est fortement recommandé de porter des chaussures sécuritaires.
    3. Les chapeaux ne sont pas autorisés.

## Processus d'échauffement

- Le protocole officiel de l'échauffement se déroulera selon un modèle 2-4-4.
  1. Deux (2) minutes de temps partagé sur le terrain pour l'échauffement de la balle (p. ex., défense et touche, échauffement du passeur, etc.)
  2. Note : Le temps partagé sur le terrain commence lorsque le terrain est disponible pour les deux équipes.
  3. Quatre (4) minutes d'échauffement officiel au filet : équipe au service
  4. Quatre (4) minutes d'échauffement officiel au filet : équipe en réception
- Il est rappelé que les équipes adverses ne sont pas autorisées à utiliser des ballons de volleyball dans la zone libre pendant le temps de jeu alloué à l'autre équipe. Il s'agit d'un élément supplémentaire pour aider à prévenir les commotions cérébrales.

## Activités restreintes

- La musique ne peut être utilisée qu'à des fins personnelles, avec des écouteurs, pendant tous les événements. Les lieux sont adaptés aux familles et le contenu de certaines musiques peut être inapproprié ou distrayant.
- Les activités de course et d'échauffement doivent être limitées à la salle de sport. Il est interdit de courir dans les cages d'escalier, les couloirs publics et les zones interdites d'accès.



- Les équipes sont autorisées à enregistrer les matchs. Cependant, elles doivent tenir compte de ce qui suit :
  - Les trépieds ne sont pas autorisés sur le terrain de sport et ne peuvent pas non plus être placés dans les zones réservées aux équipes ou aux joueurs (banc des équipes, zone d'échauffement, zone de service)
  - Les trépieds ne peuvent pas être placés dans les zones interdites aux spectateurs.
  - Ni VNB ni l'organisateur du tournoi ne peuvent être tenus responsables des dommages causés à l'appareil photo ou au matériel associé.
  - VNB et/ou l'organisateur du tournoi se réservent le droit de restreindre ou d'interdire le tournage de tout match, ou de déplacer ou retirer un appareil photo.
- Les appareils télécommandés ne sont pas autorisés lors des épreuves sanctionnées par VNB.

#### Appareils bruyants

- VNB est conscient que les sites de compétition peuvent être bruyants et encourage les spectateurs à prendre les précautions nécessaires pour protéger leur audition, en particulier celle des jeunes enfants et des nourrissons.
- L'utilisation de tout type d'appareil sonore à fonctionnement mécanique est interdite. L'utilisation d'appareils sonores peut entraîner la confiscation de l'objet et/ou l'expulsion de la personne concernée des lieux.
- 

## Politique en matière de déchets et de responsabilité

Toutes les bouteilles ainsi que tous les déchets et les objets personnels doivent être retirés du banc de l'équipe après chaque match. Il incombe à l'entraîneur de veiller à ce que cette tâche soit accomplie. Les récidivistes s'exposent à des sanctions.

L'élimination appropriée des bouteilles ou des déchets et la propreté générale sont de rigueur dans toutes les zones de l'établissement. Les récidivistes s'exposent à des amendes.



## Structure de la compétition

### Tripleball

- L'objectif du tripleball consiste à promouvoir un meilleur perfectionnement des compétences au moyen d'un plus grand nombre de rassemblements, à favoriser la participation et à encourager une compétition enrichissante tout en s'amusant.
- Chaque équipe a besoin d'un lanceur de balles.
- Dans le cadre du tripleball, le règlement du franc-jeu s'applique à tous les matchs.
- Les listes peuvent comprendre jusqu'à quinze (15) joueurs, mais seuls douze (12) d'entre eux peuvent figurer sur la feuille de match.
- Aucun remplacement n'est autorisé dans les manches 1 et 2. En cas de blessure, un remplacement peut être effectué de façon exceptionnelle.
- Les championnats provinciaux se déroulent sur deux (2) jours et le classement est fondé sur le jeu du tournoi.
- Le règlement nord-sud ne s'applique pas.

Pour une description complète du jeu de trippleball, consulter le [document de jeu du trippleball](#).

### Filles, 13 ans et moins

- Ce jeu est conçu pour faire passer les équipes de filles du tripleball à une forme plus compétitive de volleyball traditionnel, tout en mettant l'accent sur le perfectionnement des compétences et le plaisir.
- Le règlement du franc-jeu s'applique à tous les matchs.
- Les listes peuvent comprendre jusqu'à quinze (15) joueuses, mais seules douze (12) d'entre elles peuvent figurer sur la feuille de match.
- Aucun remplacement n'est autorisé dans les manches 1 et 2. En cas de blessure, un remplacement peut être effectué de façon exceptionnelle.
- **Les équipes ne peuvent pas utiliser un système offensif qui ne fait appel qu'à une seule passeuse à ce niveau.**
- Les championnats provinciaux se déroulent sur deux (2) jours et le classement est fondé sur le jeu du tournoi.
- Le règlement nord-sud s'applique. Les équipes doivent participer à un (1) tournoi dans le nord et à un (1) tournoi dans le sud pour se qualifier aux championnats provinciaux de la catégorie d'âge.

### Filles et garçons, 14 ans et moins



- Dans cette tranche d'âge, l'accent devrait toujours être mis sur le perfectionnement des compétences et sur le plaisir de jouer dans un environnement compétitif.
- Le règlement du franc-jeu s'applique à tous les matchs.
- Les listes peuvent comprendre jusqu'à quinze (15) joueuses, mais seuls douze (12) d'entre eux peuvent figurer sur la feuille de match.
- Aucun remplacement n'est autorisé dans les manches 1 et 2. En cas de blessure, un remplacement peut être effectué de façon exceptionnelle.
- **Les équipes sont fortement encouragées à utiliser des systèmes offensifs qui font appel à plusieurs passeurs (pas des systèmes 5-1). Les systèmes 5-1 limitent le nombre de passeurs formés et nous devons combler cette lacune dans notre système.**
- Les championnats provinciaux se déroulent sur deux (2) jours et le classement est fondé sur le jeu du tournoi.
- Le règlement nord-sud s'applique. Les équipes doivent participer à un (1) tournoi dans le nord et à un (1) tournoi dans le sud pour se qualifier aux championnats provinciaux de la catégorie d'âge.

## Filles, 15 ans et moins à 18 ans et moins

- Les divisions de filles sont des cohortes d'une seule année (15 ans et moins, 16 ans et moins, 17 ans et moins, et 18 ans et moins).
- Toutes les divisions utiliseront désormais le système des séries de classement pour classer les équipes en vue des championnats provinciaux. Pour avoir d'autres détails sur le système des séries de classement, veuillez consulter le **document sur les séries de classement**.
- Les équipes sont libres d'organiser des tournois dans toutes les catégories d'âge les fins de semaine qui ne sont pas désignées comme des fins de semaine de séries de classement.
- Les listes peuvent contenir jusqu'à quinze (15) joueuses et toutes peuvent figurer sur la feuille de match.
- **Au niveau 15 ans et moins, les équipes sont fortement encouragées à utiliser des systèmes offensifs qui font appel à plusieurs passeuses (pas des systèmes 5-1). Les systèmes 5-1 limitent le nombre de passeuses formées et nous devons combler cette lacune dans notre système.**
- L'utilisation d'un libero (1) est autorisée pour les catégories 16U et 17U. La catégorie 18U peut utiliser deux (2) libéros, conformément au règlement de Volleyball Canada pour la saison à venir. Aucun libero n'est autorisé dans la catégorie 15U.
- Le classement pour les championnats des catégories d'âge est fondé sur la série de classement des fins de semaine de tournoi.

## Garçons, 16 et moins et 18 ans et moins



- Au niveau provincial, les divisions de garçons sont des cohortes de deux (2) ans (15 ans et moins-16 ans et moins et 17 ans et moins-18 ans et moins).
- Toutes les équipes doivent participer à au moins deux (2) tournois pour se qualifier aux championnats provinciaux.
- Le classement sera fondé sur les deux (2) meilleurs résultats du tournoi.
- Le règlement nord-sud s'applique à toutes les divisions.
- Les listes peuvent contenir jusqu'à quinze (15) joueurs et tous peuvent figurer sur la feuille de match.
- Au niveau 15 ans et moins, les équipes sont fortement encouragées à utiliser des systèmes offensifs qui font appel à plusieurs passeurs (pas des systèmes 5-1). Les systèmes 5-1 limitent le nombre de passeurs formés et nous devons combler cette lacune dans notre système.
- L'utilisation d'un libero (1) est autorisée chez les 16U et de deux (2) chez les 18U.
- Le règlement de remplacement limité à douze (12) s'applique.

## Système de classement

Le tableau de points suivant s'applique aux tournois des catégories d'âge suivantes :

- Tripleball
- Filles, 13 ans et moins
- Filles, 14 ans et moins
- Garçons, 14 ans et moins
- Garçons, 16 ans et moins
- Garçons, 18 ans et moins



| <b>Rang</b> | <b>Points</b> | <b>Rang</b> | <b>Points</b> |
|-------------|---------------|-------------|---------------|
| 1           | 500           | 11          | 290           |
| 2           | 460           | 12          | 280           |
| 3           | 430           | 13          | 270           |
| 4           | 415           | 14          | 260           |
| 5           | 390           | 15          | 250           |
| 6           | 370           | 16          | 240           |
| 7           | 350           | 17          | 230           |
| 8           | 330           | 18          | 220           |
| 9           | 310           | 19          | 210           |
| 10          | 300           | 20          | 200           |

- Pour mieux représenter les tournois de différentes tailles, les équipes recevront également un (1) point pour chaque équipe du tournoi. Par exemple, le vainqueur d'un tournoi à huit (8) équipes recevra 508 points, la deuxième place, 468 points, et ainsi de suite.
- Pour déterminer le classement des équipes participant à un tournoi sanctionné, le processus suivant sera mis en œuvre :
  1. Calculer la somme des deux cumuls de points les plus élevés.
  2. Diviser la somme par 2.
  3. En cas d'égalité, le système suivant est utilisé pour le bris d'égalité :
    - a. Le résultat des matchs joués en tête-à-tête dans le tournoi le plus récent;
    - b. La somme des trois (3) points les plus élevés divisée par 3 (si l'une des équipes à égalité n'a pas participé à un troisième tournoi, l'équipe qui a participé au tournoi supplémentaire sanctionné par VNB obtient le bris d'égalité);
    - c. L'équipe la mieux placée lors du dernier tournoi auquel les deux (2) équipes ont participé;
    - d. L'équipe la mieux placée dans tous les tournois auxquels elle a participé;
    - e. Tirage au sort.



# Championnats provinciaux des catégories d'âge de VNB

## Dates

Les championnats provinciaux se dérouleront à Moncton, du 10 au 13 décembre 2026.

Afin de s'adapter à cette croissance continue, les jours de compétition pour chaque catégorie d'âge seront déterminés au plus tard le 15 octobre. Les équipes devront être inscrites aux championnats provinciaux au plus tard le 25 octobre 2026. Toute inscription effectuée après cette date sera assujettie à des frais d'inscription tardive de 250 \$.

## Classement et divisions

- Tous les horaires des catégories d'âge seront établis selon le système du serpent et tiendront compte uniquement des classements finaux.
- Pour les catégories d'âge tripleball, filles – 13 ans et moins, filles – 14 ans et moins, et garçons de toutes les catégories d'âge, le système de classement par points permettra de déterminer le classement final. En fonction du nombre d'équipes dans chaque catégorie d'âge, les divisions peuvent être échelonnées au début de l'événement. Cette façon de faire permettra de créer un meilleur environnement compétitif et d'offrir une meilleure expérience globale à tous les participants.
- Les catégories d'âge 15 ans et moins à 18 ans et moins pour les filles seront classées selon le système du tournoi de classement.
- Les divisions pour toutes les catégories d'âge seront établies en fonction des points de classement ou des résultats des matchs de qualification.
- La Division 1 comptera au minimum 12 équipes si une catégorie d'âge compte plus de 20 équipes inscrites. VNB s'efforcera de créer des divisions suivantes d'au moins 8 équipes et d'au plus 12 équipes, dans la mesure du possible.
- Il n'y aura pas de phases finales, sauf si une division compte plus de 12 équipes.

## Admissibilité aux championnats provinciaux

- Pour être admissibles au championnat provincial des catégories d'âge de VNB, les équipes doivent participer à deux (2) tournois sanctionnés des catégories d'âge. Ces tournois seront soit des tournois de classement, soit des tournois réguliers organisés par le club, selon la catégorie d'âge.
- Il incombe à l'équipe de respecter le règlement nord-sud, le cas échéant.



- Les équipes doivent participer au championnat provincial de la catégorie dans laquelle elles sont inscrites.
- Les clubs et les équipes doivent déclarer leur liste finale avant le verrouillage de la liste (15 novembre 2026). Les mouvements de joueurs entre équipes ne sont plus autorisés une fois la liste finale déclarée.
- Les athlètes doivent avoir participé à un tournoi pour être admissibles aux championnats provinciaux par catégorie d'âge, et ils ne peuvent jouer que dans une seule catégorie d'âge lors de l'événement.
- Les équipes qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité peuvent demander leur participation au championnat provincial par catégorie d'âge en soumettant une demande écrite au directeur des opérations avant le 30 novembre 2026. VNB peut accorder des exemptions dans des circonstances exceptionnelles.

## Politique de remboursement

- VNB déduira 50 % des frais administratifs pour toutes les demandes de remboursement ou d'annulation des championnats provinciaux de VNB annulés avant la date limite d'inscription. Il n'y aura pas de remboursement pour toute annulation faite après la date limite d'inscription. Toutes les demandes d'annulation ou de remboursement doivent être envoyées par courriel au directeur des opérations de VNB. Tout événement annulé par VNB sera remboursé à 100 %.

## Protêts

- Les protêts des championnats provinciaux par catégorie d'âge doivent être déposés selon les procédures énumérées dans le *Livre des règlements* de VC ou selon les règlements du tournoi, ou les deux, pour que le comité de protêt du tournoi y voie.
- Les demandes de renseignements et les protêts concernant les procédures ou les règlements doivent être adressés par écrit au président de la catégorie d'âge et à VNB.

## Plaintes et résolution des différends lors des événements de VNB

Pour répondre à une plainte liée à un règlement au cours d'un match, les équipes doivent déposer un protêt. Un capitaine ne peut déposer un protêt que dans les circonstances suivantes : une erreur dans l'application ou l'interprétation d'un règlement, une décision inappropriée du marqueur qui s'est trompé dans l'ordre de rotation ou dans le score. (Voir la section appropriée sur les protêts mentionnée auparavant dans le présent document.)



Pour signaler un cas de mauvais traitement dans le cadre du programme Safe Sport, y compris les abus sexuels, émotionnels ou physiques, la négligence, le harcèlement, l'intimidation, l'exploitation ou la discrimination, veuillez consulter le site Web de la VNB à l'adresse <https://volleyballnb.org/safe-sport/>.

## Préoccupations liées au code de conduite

Les arbitres officiant lors du match, avec le soutien du superviseur des arbitres si nécessaire et s'il y en a un, doivent gérer les différends en cours de match concernant des équipes, des marqueurs ou des juges de ligne.

Si un entraîneur est préoccupé par la conduite d'un participant aux événements de VNB, qu'il s'agisse d'un autre entraîneur, d'un athlète, d'un spectateur, d'un arbitre ou d'une autre personne, le processus suivant sera appliqué :

1. Les entraîneurs font part de leurs préoccupations au personnel du site de volleyball ou au directeur du tournoi.
2. Le personnel de Volleyball NB détermine si des mesures immédiates ou des sanctions, ou les deux, doivent être prises.
  - Une politique de tolérance zéro a été mise en place lors des tournois et des championnats provinciaux de VNB. Cette politique vise à maintenir un environnement sécuritaire et positif qui est approprié pour le sport chez les jeunes. Pour les incidents qui nécessitent des mesures immédiates en vertu de la politique de tolérance zéro, le directeur général ou le directeur des opérations de VNB sera consulté. Au besoin, un jury, qui peut comprendre le personnel de VNB sur place, le directeur ou le représentant du tournoi, un arbitre ou un superviseur d'arbitre, sera formé pour décider des prochaines étapes.
3. Le personnel de VNB peut demander qu'un rapport d'incident soit rempli.

Le personnel à temps plein ou le président de sport sécuritaire de VNB peut assurer le suivi des préoccupations relatives au code de conduite selon la nature et la gravité de l'incident.

Les entraîneurs et les officiels de club qui enfreignent les politiques et les règlements des compétitions de VNB peuvent se voir infliger des amendes ou des sanctions, ou les deux.



## Sanctions, amendes et frais de retard pour la saison 2025-2026 de VNB

| Violation                           | Détails   | Sanction ou amende  |
|-------------------------------------|---|---|
| Code de conduite                    | Dommages aux installations  | Coût de la réparation des dommages et amende pouvant aller jusqu'à 500 \$   |
| Code de conduite                    | Non-respect des règles de l'installation  | Avertissement et amende pouvant aller jusqu'à 500 \$  |
| Code de conduite                    | Carton rouge, deuxième infraction   | Avertissement   |
| Code de conduite                    | Carton rouge, troisième infraction  | Avertissement et amende pouvant aller jusqu'à 50 \$   |
| Code de conduite                    | Expulsion : carton jaune et carton rouge (ensemble), première infraction  | Avertissement et amende pouvant aller jusqu'à 100 \$  |
| Code de conduite                    | Expulsion : Carton jaune et rouge (ensemble), deuxième infraction   | Avertissement et amende pouvant aller jusqu'à 150 \$  |
| Code de conduite                    | Disqualification : carton jaune et carton rouge (séparés), première infraction  | Retrait de la liste des joueurs pour le prochain match et amende pouvant aller jusqu'à 200 \$   |
| Code de conduite                    | Disqualification : carton jaune et carton rouge (séparés), deuxième infraction  | Retrait de la liste des joueurs pour le match suivant, amende pouvant aller jusqu'à 500 \$ et examen automatique dans le cadre de la politique en matière de discipline et de plaintes de VNB |
| Forfait                             | Forfait de match  | Avertissement et amende pouvant aller jusqu'à 100 \$ par match  |
| Politique en matière d'uniformes    | Uniforme illégal  | Avertissement   |
| Période d'essai                     | Tenue d'essais avant le début officiel de la période d'essai  | Frais de 300 \$   |
| Période d'essai                     | Offres aux athlètes avant le début de la période d'offres   | Examen par VNB et amende pouvant aller jusqu'à 50 \$ par athlète  |
| Liste                               | Défaut de soumettre la liste des joueurs de l'équipe avant le 1er octobre   | 25 \$   |
| Liste                               | Participer à un tournoi sans liste d'effectifs  | Amende de 25 \$ par tournoi (à payer avant la tenue des championnats provinciaux par catégorie d'âge)   |
| Liste                               | Non-soumission de la liste avant le verrouillage de la liste  | Amende de 50 \$ par équipe  |
| Liste                               | Ajouts à la liste une fois le verrouillage de la liste  | Frais de 25 \$ par demande  |
| Exigences relatives aux entraîneurs | Non-respect des exigences obligatoires en matière d'évaluation des PEA  | Amende de 150 \$ et l'entraîneur ne peut pas participer tant que les conditions ne sont pas remplies.   |
| Exigences relatives aux entraîneurs | Non-respect des exigences en matière de formation des entraîneurs de VNB (NOTE : VC traite les exigences relatives à ses championnats nationaux.) | Amende de 150 \$ (à payer avant la tenue des championnats provinciaux par catégorie d'âge)  |
| Inscription au tournoi              | Absence au tournoi, première infraction   | Perte des frais d'inscription et avertissement  |



|                           |   |  |
|---------------------------|---|--|
| Inscription au tournoi    | Absence au tournoi, deuxième infraction | Perte des frais d'inscription et disqualification des championnats provinciaux par catégorie d'âge |
| Déchets et responsabilité | Violations répétées de la politique     | Amende de 50 \$ par événement  |

Toutes les amendes qui sont payables à VNB doivent être payées avant la tenue des championnats provinciaux par catégorie d'âge. Le non-respect de ce règlement peut nuire à la capacité d'une équipe de participer aux championnats provinciaux.